



Note brève et synthétique annexée au budget principal 2022

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours de la collectivité). Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Budget Primitif 2022 se présente comme suit :

Les recettes de Fonctionnement : 447 471.10

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement pour 2022 s'élèvent à 256 665.00 et les recettes d'ordre, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2021 à reporter au budget 2022 de **174 511.10**.

Le chapitre 013 concerne les remboursements de salaires des agents en congés maladie : 14000

Le chapitre 70 : 17 000 représente les produits des 2 régies, les redevances d'occupation du domaine public et le remboursement des salaires de l'employée à l'agence postale.

Le chapitre 73 : 112 000, tout ce qui est taxes et redevances : taxes directes dont le taux a été voté par le conseil municipal, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelles aux droits de mutation et taxe sur les pylônes électriques.

Le chapitre 74 les dotations et participations de l'Etat d'un montant de 105 550 ;

DGF , DSR, DNP, dotation aux élus locaux et compensation sur les pertes d'exonérations de taxes foncières

Puis **le chapitre 75** qui correspond aux loyers des logements communaux ; 23 600 ainsi que la location de la salle polyvalente.

Les dépenses de fonctionnement : 447 471.10

Le chapitre 011 regroupe toutes les charges à caractère général, ce sont des dépenses du fonctionnement quotidien : Eau, électricité, carburant, téléphonie, fournitures administratives, fournitures d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux, impôts locaux, primes d'assurance, locations de matériels, documentation générale, fêtes et cérémonies, maintenance, contrats avec des prestataires : 59 800 .

Le chapitre 012 regroupe toutes les dépenses de personnel : 145 300 : salaires, cotisations salariales et patronales à l'URSSAF, aux caisses de retraites, et autres organismes (Centre de Gestion, garantie maintien salaire, assurance du personnel, ...)

Le chapitre 014 : 10 000 : ce sont les dépenses de reversement de fiscalité à la Communauté de Communes.

Au chapitre 65 sont inscrites les dépenses de la gestion courante (indemnités des élus, contributions aux organismes de regroupement ainsi que le reversement au budget annexe de 77 000: 137 800

Au **chapitre 66** sont inscrits les intérêts de l'unique emprunt réalisé pour financer l'achat d'un camion ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus) : 900 ;

Le chapitre 022 est destiné aux dépenses imprévues et ne doit pas dépasser 7,50 % du total des dépenses réelles de fonctionnement : 20 671.10

le chapitre 023 est le virement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre du budget : 64 000 et égal au chapitre 021 (recette d'investissement qui permettra de financer des projets d'investissement.

Et enfin le **chapitre 042**, dotations aux amortissements en équilibre avec le 040 (recettes d'investissement) : 8 500 prévoit les dotations aux amortissements des immobilisations :

Les dépenses totales de fonctionnement s'équilibrent avec les recettes : 447 471.10

Les recettes d'investissement :249 760.54

Les recettes prévues à la section d'investissement sont principalement constituées de la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme, la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'exercice précédent et aussi la récupération de la TVA mandatée sur les travaux de réhabilitation du pont de Julio car cette opération est réalisée suite aux inondations d'octobre 2018 ; les emprunts réalisés et les subventions d'équipement.

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement: 64 000

Chapitre 10 : Taxe d'urbanisme et Fonds de Compensation de la TVA : 27 250.

Sont prévues au **chapitre 13** les subventions d'équipement du Département , de la Région et de l'Etat (DETR) : 106 993

Chapitre 001 : excédent reporté à la clôture de l'exercice 2021 : **43 077.54**

Le Chapitre 040 regroupe les opérations d'ordre dont les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles : 8 500 le chapitre 040 est égal au chapitre 042 de la section de fonctionnement (dépenses) ; les amortissements permettent le renouvellement des immobilisations à la fin de leur amortissement calculé selon la nature, la durée et le montant du bien amortissable.

Le total des recettes d'investissement est de 249 760.54 en équilibre avec les dépenses de la section d'investissement.

Les dépenses de la section d'investissement : 249 760.54

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal ; Il regroupe tous les projets de travaux, d'études, les acquisitions de terrains, de matériel ... ainsi que les remboursements en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement sont proposées TTC.

Chapitre 21 : projets d'investissement : 246 260.54 ; sont prévus :

- Des acquisitions de terrains 20 000
- Des travaux d'isolation et d'aménagement de bâtiments (réparation logement vacant) , ... : 30 000
- de voirie , (parking Pestous...) d'aménagements divers 163 250
- Des travaux sur le réseau d'éclairage public 19 010.54
- L'achat de matériel de voirie, de rénovation, ... : 3000

Au **chapitre 16** est inscrit le remboursement en capital de l'emprunt du camion : 3 500.00

Le montant total des dépenses d'investissement est 249 760.54 en équilibre avec les recettes de la section d'investissement.

